



## Note d'information

### CONVENTION DOUBLE APPARTENANCE

#### Aménagement à titre exceptionnel de la règle pour les équipes seniors

En raison des JOP 2024, le prochain Championnat de France par équipes 1ère Division Séniors est positionné dans le calendrier sportif sur le dernier trimestre de l'année 2024. Il constituera le championnat national de phases qualificatives entamées en décembre 2023 pour certaines ligues.

Ce décalage calendaire sur la saison "n+1" du championnat de France de la saison "n" induit les aménagements ci-dessous listés du règlement relatif à la Double Appartenance :

- Les conventions de double appartenance signées pour la saison 2023/2024 courront exceptionnellement jusqu'au Championnat de France par équipes Séniors de la saison 2023/2024, positionné dans le dernier trimestre 2024.
- Un changement de club pour la saison sportive 2024/2025 met fin à la convention de double appartenance signée la saison précédente. Les compétiteurs concernés par ce changement de club pourront donc signer une nouvelle convention de double appartenance avec l'un des 8 clubs directement qualifiés au Championnat de France par équipes Séniors de la saison 2023/2024, à condition de respecter le délai de 7 jours minimum avant le championnat.